

NUMÉRIQUE: LES LOGICIELS LIBRES

CONTEXTE LOCAL

L'introduction du numérique, en particulier les services utilisant internet, a des conséquences sur des publics spécifiques :

- Les personnes qui ne peuvent disposer de l'infrastructure nécessaire et les personnes, souvent âgées, qui ne disposent pas des connaissances nécessaires, et souvent les deux handicaps sont cumulés
- Les jeunes qui ne disposent pas des informations indispensables pour une bonne utilisation des logiciels et surtout qui connaissent mal le droit informatique et de la nécessaire protection de ses données.

La municipalité doit pouvoir aider à réduire cette fracture numérique et les mauvaises utilisations qui en résultent.

On peut légitimement se poser la question du « trop de numérique » et ceci indépendamment des problèmes énergétiques en croissance exponentielle, mais surtout suite aux exclusions associées.

Le problème de la protection des données des citoyens, de la souveraineté de la municipalité sur ses informations nécessite de choisir des logiciels libres, des logiciels qui n'utilisent pas les données à des fins commerciales, voire à d'autres fins.

La municipalité doit être garante d'une démocratie numérique pour tous avec une indépendance sur les données collectées.

Le logiciel libre repose sur les principes de gratuité, partage, accessibilité, l'open source (droit de disposer des sources pour adapter le logiciel) ainsi que le respect des droits d'auteurs.

Face aux GAFAM, qui refusent de payer les impôts dus à la France, il existe des solutions autres, ce sont les logiciels libres qui sont disponibles dans Open Mairie par exemple pour les tâches administratives.

En ce qui concerne les postes des personnels, on peut remplacer Google par Qwant (moteur de recherche français qui respecte la vie privée), Word et toute la bureautique par Openoffice, Opéra qui comme Firefox est libre et gratuit mais de plus filtre les publicités... On remarque que pour tout usage il existe un logiciel libre.

Quant au système d'exploitation, on peut utiliser une distribution de Linux (Ubuntu par exemple) pour remplacer facilement Microsoft.

Cette démarche politique privilégie le domaine du partage et de la sauvegarde des données personnelles face aux entreprises commerciales du Net.

Au niveau économique, elle permet d'éviter les achats successifs de licences et de disposer de logiciels compatibles sans être dépendants de la version ou du type de codage. La question du logiciel libre, c'est bien celle de la transparence. Le code des outils de participation citoyenne (budget participatif, plate-forme de consultation publique, rendez-vous des élus avec les lobbyistes) est public.

Car ces plate-formes et ces informations relèvent du bien commun. Utiliser l'open source, c'est donner le pouvoir aux citoyens de vérifier qu'elles sont bien neutres et transparentes. C'est aussi leur permettre de proposer des améliorations en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Le développement de ces outils peut aussi être confié à des entrepreneurs locaux. De nombreux demandeurs d'emploi et de jeunes entrant sur le marché du travail, ne disposent pas des compétences numériques indispensables pour leur insertion professionnelle.

Le ministère de l'éducation nationale a créé des certifications publiques «Informatique et internet», ce sont les Czi (<https://czi.enseignementsup-recherche.gouv.fr>)

NOS PROPOSITIONS

#1 CRÉER UN ORGANISME MUNICIPAL DE PRÊT D'ORDINATEURS

Il peut être associé à une coopérative de recyclage des vieux ordinateurs dans le cadre de l'aide à la réinsertion.

#2 SOUTENIR UNE ASSOCIATION D'ÉCRIVAINS PUBLICS

Pour les personnes âgées, la solution est l'aide à l'utilisation du numérique en particulier pour les impôts, les achats... en soutenant, par exemple, une association d'écrivains numériques.

#3 UNE COLLABORATION INTELLIGENTE AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Collaborer avec les établissements scolaires à l'éducation des enfants à une bonne pratique de l'informatique: apprendre les droits d'utilisation des ressources, faire connaître les risques de la participation aux réseaux sociaux et les conditions de sélection des «bonnes» informations...

#4 DES SOLUTIONS DE GESTION DES SERVICES PUBLICS AVEC DES LOGICIELS LIBRES

La municipalité s'engage à mettre en place des solutions, pour la gestion de ses services, basées sur des logiciels libres et à participer au développement de ces solutions. Elle s'engage aussi, par étapes, à ne fournir sur l'ensemble de son parc informatique que des logiciels libres.

#5 MISE EN PLACE D'UN CENTRE CERTIFICATEUR

La municipalité doit aider à la mise en place d'un centre certificateur pour diffuser et valider les compétences numériques.